



Villeneuve  
Saint Georges

ANNEE 2015  
4ème séance

**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE**  
**DE LA SEANCE ORDINAIRE**  
**DU 29 JUILLET 2015**

**SÉANCE DU 29 JUILLET 2015**

L'an deux mille quinze, le 29 juillet, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19h à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, suite à la séance du 23 juillet 2015 à l'occasion de laquelle le quorum n'a pas été réuni.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Sylvie ALTMAN, Daniel HENRY, Laurent DUTHEIL, Yannick PILATTE, Guillaume POIRET, Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Bénédicte BOUSSON-JANEAU, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Maurice BELVA, Omar CHERIGUENE, Sabah CABELLO SANCHEZ, Marc THIBERVILLE, Mariam DOUMBIA, Birol BIYIK, Mohamed BEN YAKHLEF, Kalayarasi RAVIENDRANATHAN, Insaf CHEBAANE, Julia MORO, Nadia BEN MOUSSA, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT (à partir du point n°3).

**ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Elsa BARDEAUX a donné procuration à Daniel HENRY  
Sylvie RICHETON a donné procuration à Yannick PILATTE  
Charles KNOPFER a donné procuration à Marema GAYE  
José GRACIA a donné procuration à Marc THIBERVILLE  
Soazic DEBBACHE a donné procuration à Nathalie DINNER  
Alexandre BOYER a donné procuration à Christian JONCRET  
Mubbashar KHOKHAR a donné procuration à Laurent DUTHEIL  
Stéphanie ALEXANDRE a donné procuration à Guillaume POIRET  
Imen GUEDDA a donné procuration à Bénédicte BOUSSON JANEAU

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS**

Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Dominique JOLY, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT (jusqu'au point n°2), Kristell NIASME.

**PARTICIPAIENT A LA RÉUNION**

Mme Fadila SAÏDI, Collaboratrice de Cabinet  
Mme Diana ZEMOURI, Directeur Général Adjoint des Services  
Mme Isabelle LEPERCQ, Directeur Général Adjoint des Services  
M. Vincent COLIN, Directeur Général Adjoint des Services

---

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Nadia BEN MOUSSA** a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **Mme Isabelle LEPERCQ**, Directeur Général Adjoint des Services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

---

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, **Nadia BEN MOUSSA**, Secrétaire de Séance.

## **APPEL NOMINAL**

**Affaires traitées en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.**

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **Métropole**

#### **1. Avis du Conseil municipal sur le projet de carte des périmètres de la Métropole du Grand Paris**

Le conseil municipal,

**Par 20 voix pour,**

**Laurent DUTHEIL (pour son compte et celui de Mubbashar KHOKHAR), Bénédicte BOUSSON JANEAU (pour son compte et celui d'Imen GUEDDA), Marema GAYE (pour son compte et celui de Charles KNOPFER), Guillaume POIRET (pour son compte et celui de Stéphanie ALEXANDRE), Sabah CABELLO SANCHEZ et Birol BIYIK ayant voté contre,**

Emet un avis défavorable au projet de découpage des territoires de la Métropole du Grand Paris qui inclut Villeneuve-Saint-Georges dans le territoire « Plaine Centrale – Haut Val de Marne –Plateau Briard »

Demande à ce que Villeneuve-Saint-Georges soit maintenue dans le territoire « Val-de-Bièvre- Seine Amont – Grand Orly » pour les raisons suivantes :

- la Ville de Villeneuve-Saint-Georges est engagée, depuis des années, dans un travail intense de coopérations avec les maires de l'association du Grand Orly et participe pleinement à l'OIN Orly Rungis Seine Amont
- Villeneuve-Saint-Georges a contribué à l'élaboration du Contrat de développement d'intérêt territorial avec les communes du Grand Orly et de Seine Amont et est signataire de l'accord cadre du CDIT
- la requalification de tout le centre ville – centre ancien (PNRQAD depuis 2009) est portée dans le cadre de l'établissement Orly Rungis Seine Amont et constitue un projet structurant pour l'avenir de la ville
- les Villeneuvois qui subissent fortement les nuisances liées au trafic aérien de l'aéroport d'Orly ne sauraient être écartés des dynamiques de l'un des pôles de développement les plus importants du sud francilien. L'enjeu de solidarité territoriale est d'autant plus important pour notre ville qui cumule de nombreuses contraintes et difficultés sociales
- l'intégration de Villeneuve dans le territoire T11 Plaine Centrale –Haut Val-de-Marne Plateau Briard constituerait une rupture avec l'histoire des coopérations et des dynamiques de développement dans laquelle notre commune est inscrite depuis des années

### **Ressources Humaines**

#### **2. Modification des effectifs du personnel communal**

Le Conseil municipal,

**A l'unanimité des membres présents et représentés,**

Décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> août 2015, comme suit :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF
Rédacteur à temps complet	12	- 1	+ 1	12
Attaché à temps complet	24	- 1	+ 2	25
Attaché principal à temps complet	4		+ 1	5
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	4	- 1		3
Ingénieur à temps complet	9		+ 1	10
Educateur principal de jeunes enfants à temps complet	2	- 1		1
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> à temps complet	2	- 1		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 6h30	2	- 1		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	2		+ 1	3
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet 5h30	1	- 1		0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet 3h30	0		+ 1	1
<b>TOTAL</b>	<b>62</b>	<b>- 7</b>	<b>+ 7</b>	<b>62</b>

Dit que ces modifications prendront effet au 1<sup>er</sup> août 2015

## **DAUP** **Urbanisme**

### **3. Désaffectation et déclassement des parcelles communales sises 134/136 rue de Paris**

Le Conseil municipal,

**A l'unanimité des membres présents et représentés,**

Prend acte de la désaffectation du domaine public communal des parcelles sises 134/136 rue de Paris, cadastrées AO 105/106.

Autorise le déclassement définitif desdites parcelles ayant fait l'objet de la désaffectation préalable.

Autorise le Maire à signer les actes afférents.

## **POPULATION** **Politique de la ville**

### **4. Demandes de subventions pour la réalisation d'un gymnase au Plateau**

Le Conseil municipal,

**A l'unanimité des membres présents et représentés,**

Approuve le projet de réalisation d'un gymnase au Plateau,

Sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil régional d'Île-de-France, du Conseil départemental du Val-de-Marne, de l'État, du Centre National de Développement du Sport, des fédérations sportives et de tout autre financeur potentiel,

Autorise le Maire à signer toute convention et tout document administratif et financier relatif au projet,

## **5. Conventions de mise à disposition du futur gymnase du Plateau au profit des établissements scolaires du second degré**

Le Conseil municipal,

**A l'unanimité des membres présents et représentés,**

Autorise le Maire à signer la convention tripartite à intervenir avec le lycée Arago et la Région Île-de-France pour d'une part mettre gratuitement l'équipement à la disposition de cet établissement scolaire de compétence régionale, et d'autre part, que la ville prenne à sa charge pendant la durée de la convention les frais de fonctionnement et d'entretien de l'équipement afférents à leur utilisation par l'établissement,

Autorise le Maire à signer avec le conseil départemental la convention de mise à disposition à titre gratuit à intervenir de l'équipement pour le collège Brossolette.

## **SERVICES TECHNIQUES**

### **Bâtiments**

## **6. Demande de subvention dans le cadre de travaux de mise en conformité des réseaux EU/EP des bâtiments communaux.**

Le Conseil municipal,

**A l'unanimité des membres présents et représentés,**

Autorise le Maire à solliciter les subventions les plus élevées auprès de l'ensemble des partenaires, et notamment l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Région d'Ile de France lors de la réalisation de travaux de mise en conformité des réseaux EU/EP des bâtiments communaux et à signer tous les documents administratifs et financiers y afférents.

\*\*\*\*\*

**LEVEE DE SEANCE A 20h30**